



Madame, Monsieur,

Copropriétaire de l'immeuble situé

je vous ai demandé un devis pour la réalisation d'un état daté relatif à la vente de mon appartement et de

Par lettre en date du , vous m'avez indiqué que l'état daté concernant l'appartement sera facturé euros et de pour

Or, le décret du 21 février 2020 a fixé un seuil maximal de facturation de l'état daté, qui est de 380 euros TTC. De plus, l'article 10-1 de la loi du 10 juillet 1965 précise que ce montant est un seuil à ne pas dépasser "pour l'établissement de l'état daté à l'occasion de la mutation à titre onéreux d'un lot ou de plusieurs lots objets de la même mutation".

La mutation étant globale, je vous remercie de me proposer un nouveau devis pour la réalisation de l'état daté dans le cadre de cette mutation.

Dans la prompte attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Document fournis par

